

Bilan succinct de la session relative aux PEDR du CNU 60 2 au 4 Juillet 2018 à Caen

Il est rappelé que le ministère impose, par rapport au nombre de candidatures déposées, que la note globale soit A pour les 20% meilleurs dossiers (de la plus grande qualité), B pour les 30% suivant (satisfait pleinement aux critères) et C pour les 50% restants (mériterait d'être consolidé).

La section 60 a décidé depuis plusieurs années de considérer séparément les dossiers des Maîtres de Conférences et les Professeurs et donc de faire la répartition 20/30 et 50% séparément. Cette règle est désormais généralisée à l'ensemble des sections CNU.

Pour information, le tableau ci-dessous donne le nombre de dossiers par corps et les répartitions en catégories A, B et C.

	effectif	A	B	C
MCF	230 (227 en 2017)	46	69	115
PR	159 (189 en 2017)	32	48	79

Le dossier global est évalué selon les 4 critères suivants portant sur la période des 4 dernières années (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017) :

- Production scientifique,
- Encadrement scientifique,
- Diffusion et rayonnement,
- Responsabilités scientifiques.

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site (<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>). Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler.

Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Remarques :

Les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet néfaste (un taux d'encadrement de thèses très important, un nombre de publications dans l'année trop important pour relever de publications présentant des avancées notables ...). Par ailleurs, il est évident que les collègues relevant d'un établissement ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote lors de l'examen des dossiers de collègues du même établissement.

La fiche d'évaluation que doivent remplir les rapporteurs est jointe en annexe.

1. Production scientifique

Il faut classer correctement les travaux et ceci de la façon suivante :

- Seules les revues référencées dans WoS-JCR ou Scopus sont comptabilisées. Indiquer le référencement.
- Ecrire explicitement dans le cas où un article est publié suite à un congrès s'il y a eu un vrai processus d'expertise.
- Indiquer par un changement de casse (italique, souligné, ...) les doctorants dans les publications.
- Séparer les revues à comité de lecture des congrès avec actes.
- Séparer les congrès internationaux et les congrès nationaux, avec et sans actes.

Attention :

Seuls les travaux publiés ou présentés dans la période concernée sont pris en compte (**les articles acceptés mais qui ne sont pas encore publiés ne sont pas pris en compte**).

Au final, le nombre total d'articles publiés est comptabilisé de la façon suivante :

Corps/évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Mériterait d'être consolidé
Seuil pour MCF	$n \geq 6$	$3 \leq n < 6$	$n < 3$
Seuil pour PR	$n \geq 8$	$4 \leq n < 8$	$n < 4$

2. Encadrement scientifique

Cette année, la prise en compte de l'**encadrement scientifique a changé et seules les thèses achevées pendant la période de référence sont comptabilisées** en tenant compte du taux d'encadrement indiqué par le candidat. **Les thèses en cours ne sont plus prises en compte.**

Exemple : une thèse encadrée à 50% soutenue le 15 janvier 2014 ou le 15 décembre 2017 est comptabilisée pour 0.5.

Pour les MCF, les stages de master recherche M2 sont pris en compte dans l'encadrement scientifique. Un stage de M2 encadré à 100 % compte pour 0.25. La partie relative aux stages de M2 est toutefois plafonnée à 1.

Attention :

Il convient de se concerter préalablement quant aux taux d'encadrements dont la somme doit être de 100% (un recoupement des données saisies par chaque candidat est effectué au niveau de la section).

Données

Corps/évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Mériterait d'être consolidé
Seuil pour MCF	taux ≥ 1.7	$0.8 \leq \text{taux} < 1.7$	taux < 0.8
Seuil pour PR	taux ≥ 2	$1 \leq \text{taux} < 2$	taux < 1

3. Les autres rubriques (Rayonnement et diffusion ; Responsabilités scientifiques) :

Pour ces rubriques, il n'y a pas de seuils fixés. **Cette année, la fiche détaillée a été supprimée et l'évaluation pour ces deux critères se fait globalement.** Il ne faut pas hésiter à mettre dans votre dossier tout élément qui selon vous est un indicateur de rayonnement ou qui peut être considéré comme une responsabilité scientifique. Il est aussi nécessaire de préciser si vous êtes participant, coordinateur d'un projet ou responsable pour l'établissement.

4. Quelques informations complémentaires

Congés Maternité ou maladie .Les personnes ayant eu un (ou des) congé(s) de maternité ou congé(s) maladie pendant la période de référence doivent le mentionner. La période évaluée est normalement de 4 années mais, dans ce cas, les critères sont adaptés pour tenir compte des congés (maternité, parental, maladie...).

Répartitions des évaluations globales par corps et grade

	effectif	A	B	C
MCF CN	191	18,8%	29,8%	51,3%
MCF HC	39	25,6%	30,8%	43,6%
PR 2C	48	14,6%	18,8%	66,7%
PR 1C	56	19,6%	28,6%	51,8%
PR EX1	38	26,3%	36,8%	36,8%
PR EX2	17	23,5%	52,9%	23,5%

Répartition des évaluations globales par corps et grade

Pour les PR, afin de limiter le déséquilibre du taux de note globale A en fonction des grades , un critère supplémentaire de 10 publications minimum a été ajouté pour le grade PR EX2 pour obtenir une note globale A.

Les élus de la liste du GTT-AUM de l'AFM

CNU 60 FICHE D'EXPERTISE PEDR 2018

NOM Prénom :	Section du CNU : 60
Age :	GRADE : MCF, MCF-HC, PR2, PR1, PREX
Etablissement :	<i>(rayer les corps non concernés)</i>
Laboratoire :	
Titulaire d'une HDR oui [] non [] date d'obtention :	Date de nomination dans le corps :

Eléments d'évaluation (ne prendre en compte les éléments que sur la **période stricte de 48 mois du 01/01/2014 au 31/12/2017**)

Domaine de Recherche :	
1 –Production scientifique (P)	Nombre pondéré :
Articles dans revues d'audience internationale reconnues par la section (x coeff. 1)	Appréciation :
Articles dans revues d'audience internationale publiés suite à des conférences mais avec processus de relecture classique de la revue (x coeff. 1)	
Article dans revue nationale <i>ou</i> contribution à ouvrage édité (x coeff. 0,5)	
Brevets internationaux (x coeff. 1)	
Brevets nationaux– Licences, <u>si différents des brevets internationaux</u> (x coeff 0,5)	
2 – Encadrements scientifiques (E)	Nombre pondéré :
Thèses soutenues x taux d'encadrement N ₁	Appréciation :
Pour les MCF uniquement : N ₃ = (nombre de stages recherche Masters 2) / 4 N ₃	
3 - Rayonnement et diffusion (D) (préciser ci-dessous les éléments retenus)	Appréciation :

4 - Responsabilités scientifiques (R) (préciser ci-dessous les éléments retenus)

Appréciation :

Evaluation globale : **20% meilleurs** [↳] **entre 20% et 50%** [↳] **au-delà des premiers 50%** [↳]

Commentaires et recommandations (obligatoires si classement au-delà des premiers 50%)

EXPERT : Nom :

Prénom :